

Question présentée par le député :

M. Rolin Wavre

Date de dépôt : 25 novembre 2019

Question écrite urgente

Aménagement routier entre Versoix et Bellevue : pourquoi n'a-t-on pas saisi l'occasion de la réfection en cours pour améliorer la qualité urbanistique, paysagère et environnementale de ce tronçon routier ?

Des travaux sont en cours dans le secteur de la route Suisse – route de Lausanne, entre le rond-point situé à l'entrée sud de Versoix et celui qui est situé à l'entrée nord de Bellevue. Ce tronçon presque rectiligne de presque 1800 mètres est à quatre voies, à l'exception du secteur central où la sortie vers le Creux-de-Genthod impose un filot central. Encadré côté lac d'un large trottoir et d'une piste cyclable, côté Jura, d'un trottoir cyclable puis de trois ou quatre voies CFF, ce secteur est totalement minéral. Du point de vue de l'imperméabilité des sols, il est une catastrophe, à notre avis, évitable.

L'auteur de cette question regrette que la réfection de ce tronçon semble se limiter à une rénovation presque à l'identique, remplaçant les plaques de béton par du goudron. Selon les informations en notre possession, aucune végétation ni arbre n'y sera planté.

Une partie de la surface de roulage semble devoir être consacrée à du stationnement (la voie côté lac, entre Creux-de-Genthod et Versoix). C'est donc que le maintien de deux voies de circulation dans chaque sens n'a pas d'utilité en termes de trafic et de flux, car à chaque extrémité du tronçon, c'est sur une seule voie dans chaque sens que le flux de véhicules doit s'engouffrer dans la ville de Versoix et le village de Bellevue. Cette voirie double sert tout au plus à « stocker l'embouteillage ».

L'auteur de ces lignes est conscient que la planification, voire la réflexion, qui a présidé à ces travaux remonte à plusieurs années, une époque lointaine où l'on bétonnait encore sans trop réfléchir à la possibilité d'ajouter un peu de végétal au minéral. C'est dans cette idée et dans l'espoir d'inciter

les services de l'Etat à tirer de cette expérience, à notre avis très peu concluante car menée sans aucune imagination, des enseignements pour le futur. C'est dans ce sens que notre question 6 est formulée et se veut tournée vers l'avenir.

Sur cette base, le Conseil d'Etat est prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. *Est-il exact que les travaux en cours ne comportent aucune plantation de végétaux ?***
- 2. *Quelle est la justification en termes de circulation et de flux du maintien de deux pistes dans chaque sens, étant donné que la vitesse y est limitée à 60 km/h ?***
- 3. *La possibilité de consacrer une partie de la surface bétonnée à d'autres aménagements a-t-elle été étudiée, et si oui pourquoi a-t-elle été écartée ?***
- 4. *Dans la procédure de planification et d'autorisation des travaux, quels milieux et instances ont été consultés sur l'évolution de ce tronçon ?***
- 5. *Cette reconstruction de la chaussée ne représente-elle pas l'occasion rêvée d'aménager – quasi gratuitement – une voie verte (rapide) entre Bellevue et Versoix ?***
- 6. *Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat (et ses services spécialisés) peut-il affirmer qu'il procéderait autrement dans le futur si une situation similaire devait se présenter ?***

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses substantielles qu'il voudra bien apporter à ces questions.